



UNIL | Université de Lausanne
COPERS
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre bureau 335
CH-1015 Lausanne

Notes de la CoPers sur la rencontre entre la Direction et la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Remarque : Il s'agit ici de notes de la séance, la Direction de l'UNIL ne reconnaissant pas certains des propos qui lui sont attribués. Ceci conformément à une décision prise en séance Direction-CoPers du 18 mai 2021.

Mercredi 20 mai 2020, 14h00, visio-conférence

Présent·e·s :

Mmes Nouria Hernandez (Direction)
Déborah Philippe (Direction)
Erica van de Waal (CoPers)
Marj Tonini (CoPers)
Anne-Christel Zeiter-Grau (CoPers)

Maud Armani (prise de PV)

MM. Martial Pasquier (Direction)
Etienne Fivat (Direction)
Marc de Perrot (Direction)
Giorgio Zanetti (Direction)
Jean-Moïse Rochat (CoPers)
David Zandirad (CoPers)
Laurent Zufferey (CoPers)
Nicolas Bancel (CoPers)

Excusé·e·s :





Mmes Gaële Goastellec (CoPers)

Isabelle Raymond (CoPers)

Ordre du jour

1. Prolongation des contrats 2
2. Point de situation recherche et enseignement 8
3. Organisation des examens 9

1. Prolongation des contrats (CDD)

CoPers :

L'ensemble de la CoPers souhaite faire part d'un mécontentement général au sujet des prolongations des contrats en CDD.

Tout d'abord la CoPers ne comprend pas la grande contradiction qui existe entre les messages de soutien diffusés tout au long du confinement et la volonté de la Direction de soumettre aujourd'hui la prolongation des dits CDD à une démarche inquisitrice et très lourde d'un point de vue bureaucratique. Comment expliquer ce processus d'un autre temps, alors que le 5 mai 2020 encore, la Rectrice constatait que "la recherche avait beaucoup souffert" et que face aux difficultés engendrées par le coronavirus, elle en appelait à la solidarité de chacun ?

La pétition qui a circulé récemment, ainsi que les nombreux messages reçu par la CoPers montrent que les décisions de la Direction sonnent comme un nouveau coup de massue après trois mois particulièrement stressants, souvent fatigants, très intenses et remplis de nombreuses incertitudes; tant au niveau professionnel que personnel. Les collaboratrices et collaborateurs en premier lieu concerné·e·s vivent désormais cette décision comme une double peine. A une époque où l'on se tourne vers l'Egalité, comment comprendre le choix de la Direction de renforcer les injustices ? Le découragement frappe aujourd'hui bien au delà du Corps Intermédiaire et des retours indignés nous sont parvenus de tous les corps de l'UNIL.

Dans son message du 5 mai, la Rectrice soulignait aussi l'importance et la hauteur des efforts consentis par l'ensemble de la communauté afin que les enseignements du semestre puissent continuer à être donnés. Les collaborateurs et collaboratrices en CDD ont pleinement joué leur rôle dans ce combat. Est-ce qu'une fois la bataille en passe d'être gagnée, la Direction aurait décidé d'abandonner le soutien à sa Relève académique ? Sinon, comment comprendre que les prolongations des CDD aient pu donner lieu à un processus qui témoigne d'une méfiance généralisée envers les postes précaires. Et que dire de cette





décision en terme de l'image qu'elle renvoie à l'extérieur. Soutenir la Relève et le faire savoir, n'est-ce pas un moyen simple et généreux pour donner envie aux jeunes chercheuses et chercheurs de revenir s'engager dans notre université après cette période de crise ? Et n'est-ce pas montrer à l'ensemble de la société l'exemple de la solidarité, de l'engagement pour la cause commune et de l'audace que représente l'acte fort de soutenir inconditionnellement la jeunesse ?

Dans ce débat, il sera évidemment question d'argent. A ce propos, la CoPers invite simplement la Direction à utiliser, comme prévu dans la directive 2.1, une partie des 38 millions du FRI (solde au 1er janvier 2020) pour soutenir la Relève. Ce corps a plus que jamais besoin de pouvoir se projeter dans l'avenir avec sérénité. N'est-il pas temps d'oser matérialiser le message de la Rectrice : "A situation extraordinaire, Université extraordinaire" ?

Pour toutes ces raisons, la CoPers soutient la requête d'ACIDUL qui est parvenue à la Direction en date du 18 mai 2020, ainsi que le message de la récente pétition. Notre demande à la Direction sera courte et sans détour : mettre en place dans les délais les plus brefs une procédure aussi simple que possible pour la prolongation des contrats précaires.

Direction :

Tout d'abord, il est important de se mettre d'accord sur l'objet de la discussion. Les formulaires de prolongation de contrat ont en effet énormément évolué. Ceux qui sont désormais disponibles sur le site de l'UNIL sont différents de leur première version.

Direction :

Le processus de base ne nous apparaît ni lourd ni inquisiteur : il consiste en un formulaire, dans lequel la personne répond à quelques questions en lien avec sa situation et l'impact que la crise a eu sur sa recherche. La personne envoie ensuite ceci au Décanat. Si des informations personnelles doivent être ajoutées, elle a la possibilité d'envoyer un courriel au SRH, en complément de sa demande. En outre, nous demandons quelques informations au responsable de recherche, afin de savoir s'il a, par exemple, déjà contacté le bailleur de fond (principalement les FNS et ceux de l'UE), pour savoir quelles démarches ont été effectuées. Ceci est également envoyé au Décanat. Le responsable de la recherche n'a cependant pas connaissance de la personne qui fait une demande de prolongation de contrat. Une fois la demande reçue, le Décanat préavise puis envoie ce dossier à une commission. Voici le paradigme de base du processus de prolongation, qui ne nous semble ni intrusif, ni lourd.

Nous soulignons également que, en ce qui concerne ce paradigme de base, ACIDUL était d'accord avec nous. De plus, tous les membres du corps intermédiaire sont considérés et peuvent bénéficier de ce dispositif, alors qu'au début, nous voulions en faire bénéficier seulement les personnes en fin de contrat.





Nous avons donc accepté de prendre en compte tous les membres du corps intermédiaire. L'analyse se fait également au cas par cas, il n'y a pas d'automatisme de la prolongation (car nous devons justifier la dérogation). Enfin, nous nous sommes entendus avec ACIDUL quant aux 5 raisons pour lesquelles une prolongation contractuelle peut être demandée.

Il ne relève pas de notre compétence d'offrir une prolongation automatique des CDD. Si nous devons soutenir la relève, nous devons donc considérer que certaines personnes ont bénéficié de conditions normales pendant cette crise. Nous devons aider tout le monde. Ce dispositif de prolongation ne doit donc pas entraver la relève. En effet, si nous prolongeons les CDD d'un an, l'engagement de nouveaux assistant·e·s sera repoussé d'une année : nous sacrifions une année de relève.

L'UNIL a été prise comme exemple dans la mise en place d'un dispositif. Ce qui a été mis en œuvre s'inscrit dans la logique de ce qui a été demandé par la communauté UNIL. Le dispositif pour les professeur·e·s responsable de chercheurs en CDD a été rendu optionnel, ce qui permet au Décanat de tenir compte d'une situation soutenue et validée par le corps professoral. Ce qui nous gêne, c'est la logique de défiance envers les Décanats et les professeur·e·s qui se manifeste alors qu'ils sont présents comme soutien à la relève. Ils ne sont pas présents pour la contrer.

Nous soulignons à nouveau que les fondements de ce dispositif ont été discutés avec ACIDUL et ont fait l'objet d'un accord.

Un point de détail que nous évoquons quant à la requête de puiser dans le *Fonds de réserve et d'innovation* : nous n'avons pas le droit d'utiliser le budget de l'Etat de Vaud pour financer des personnes sur fonds externes. Nous devons prélever dans le fond propre de l'UNIL.

Enfin, cette réaction extrêmement négative du corps intermédiaire quant à ce processus de prolongation des CDD peut avoir été engendrée par la mise en ligne de la première version du formulaire. Cependant, il a beaucoup évolué entre cette première version et la version actuelle. Il s'est simplifié ; les annexes demandées dans la première version ne le sont plus désormais que sous forme optionnelle.

CoPers :

Merci pour ces explications. Vous avez évoqué 5 raisons pour lesquelles le corps intermédiaire peut demander une prolongation de contrat. Lesquelles sont-elles et figurent-elles sur le site de l'UNIL ?

Direction :

Ce sont les suivantes :

1. Impact direct sur la recherche (impossibilité d'accéder aux infrastructures, laboratoires, collections d'objets, etc.)





2. Surinvestissement en soutien de l'enseignement
3. Tâches éducatives à la maison (enfant, personnes vulnérables à la maison)
4. Mobilisation (protection civile, armée)
5. Impossibilité de collecter des données (dans un EMS, par exemple)

CoPers :

Mais quels sont vos critères décisionnels pour accorder la demande à la personne ?

Direction :

Nous ne pouvons pas donner une réponse maintenant. C'est un dispositif qui a été développé très rapidement, il n'est donc pas encore terminé. Ces critères d'octroi sont en train d'être préparés, dans la commission qui sera constituée par des personnes en charge des carrières, de la recherche, et du SRH. Cette commission sera présidée par le vice-recteur François Bussy, et comptera également Etienne Fivat et la vice-rectrice Déborah Philippe.

Direction :

Il y aura très certainement peu de demandes qui seront refusées, vu la générosité des conditions que nous donnons. Les seuls cas refusés seraient des cas d'abus flagrant.

CoPers :

Nous vous remercions pour ces précisions, mais nous considérons toujours qu'il y a un caractère inquisiteur dans ce processus. Nous ne remettons pas en cause l'existence d'un formulaire, mais nous voulons cependant vous rendre attentifs au fait qu'ACIDUL nous a dit que ce paradigme de base ne semble pas refléter l'idée qu'ils en avaient à la suite de la séance que vous avez eue avec eux.

CoPers :

C'est notre rôle, en tant que CoPers, de relayer ces commentaires. Ce qui fait peur au corps intermédiaire, ce n'est pas le formulaire et ses critères, mais la différence entre ce qui est prévu sur le papier et l'acte de prolongation. Quel sera le taux d'acceptation des demandes ? Nous savons qu'un préavis influence fortement la suite de cette requête. Par exemple, une personne ayant été très sollicitée pour l'enseignement à distance (personne qui doit, par exemple, transformer un examen oral de droit en écrit pour la session d'été et d'août), craint de mentionner, dans ce formulaire, qu'elle a été surchargée par son/sa professeur·e, car elle a besoin de son assentiment pour sa demande.

Direction :





Il y a une incompréhension majeure sur le processus : nous ne demandons pas l'assentiment du/de la professeur·e. Le formulaire est envoyé directement au Décanat. De plus, ni le/la professeur·e ni le Décanat ne seront informés si la personne envoie un complément d'information (si elle considère avoir été surchargée par son/sa professeur·e, par exemple).

CoPers :

Plus qu'un assentiment, c'est une question de soutien : si les relations sont mauvaises entre la personne du corps intermédiaire et le/la professeur·e, cela jouera en défaveur de la personne du corps intermédiaire qui effectuera la requête.

Direction :

S'il y a cette crainte, cela témoigne d'un manque de confiance envers les professeur·e·s et les Décanats. De notre point de vue, nous sommes convaincus d'avoir été très rapides et généreux dans nos efforts pour soutenir les chercheuses et chercheurs. Nous reconnaissons avoir établi un premier questionnaire maladroit. On nous l'a fait remarquer, et nous l'avons changé.

CoPers :

Cependant, si ACIDUL n'en est pas satisfait, qu'une pétition a été signée et qu'une lettre du syndicat a été envoyée, cela veut bien dire qu'il y a toujours un mécontentement flagrant. Nous ne savons pas encore les bases à partir desquelles la commission se prononcera pour les dossiers, c'est, entre autres, ce qui en constitue le caractère inquisiteur.

Le problème, ce sont les motifs. Les requérant·e·s doivent écrire un texte qui justifie pourquoi ils font une demande d'une prolongation de contrat. Ne serait-il pas possible de procéder de la même manière que pour le service civil ? Procéder par une preuve par l'acte et non par dossier (les personnes souhaitant être exempter du service militaire font une déclaration sur l'honneur). Ce serait selon nous, une solution acceptable.

Direction :

Il y a un autre élément essentiel : le dispositif mis en place par la Direction prévoit la possibilité d'aller au-delà de deux mois de prolongation, si un impact sur la recherche est plus long que la crise sanitaire actuelle (lorsque la recherche est liée à une période de floraison, par exemple). Nous devons prendre en compte des éléments concrets de l'impact sur la recherche, et le dispositif mis en place est légitime pour apprécier la demande.

CoPers :





Il aurait pourtant semblé plus simple qu'une déclaration sur l'honneur soit demandée au corps intermédiaire en condition de précarité. Il y aurait eu des cas d'abus, mais il y en aura de toute façon.

Serait-il possible de ne demander à remplir le paragraphe sur l'impact sur la recherche personne (qui est le critère jugé inquisitoire) uniquement par les personnes qui demandent une prolongation de plus de deux mois ?

Direction :

Ce n'est pas possible que tous les contrats à durée déterminée du corps intermédiaire soient prolongés automatiquement de deux mois, et que seuls ceux qui souhaitent plus doivent le justifier. Cet argent, dans lequel nous puisons pour la prolongation des CDD, est de l'argent public. Nous devons justifier son utilisation. Nous comprenons la logique de facilité, mais ce questionnaire ne demande pas énormément de temps.

CoPers :

Il y a un autre facteur d'empêchement, qui n'a pas été mentionné dans ce que vous avez dit, mais qui est souvent mentionné par ACIDUL : c'est le facteur de santé psychique (crise d'angoisse, crise de panique, impossibilité de se concentrer, etc.). C'est quelque chose qui doit être pris en considération, mais qui peut être difficile à évoquer.

Direction :

Il est possible de donner cette information au SRH. La personne décrit sa situation de détresse, et ceci est traité confidentiellement. Il existe également toujours le dispositif normal de prolongation de contrat (arrêt maladie).

CoPers :

C'est pourtant déstabilisant de ne pas avoir encore une commission formée pour juger des différentes demandes, et qu'il n'existe pas encore un protocole. Il y a également la peur que la priorité soit donnée à un de ces cinq critères, plutôt qu'à un autre.

Direction :

N'importe quel critère est égal aux autres, ils ont tous le même poids.

CoPers :

Nous nous demandons néanmoins sur quelle base la demande sera acceptée ou refusée. Quelle est la procédure d'acceptation ?

Direction :





La formation de la commission se fait aussi vite que possible. Les critères seront établis une fois qu'elle sera constituée. Elle est en cours de finalisation et sera prête à travailler dès la semaine prochaine.

Nous voulons cependant souligner le manque de transparence et/ou d'honnêteté d'ACIDUL : nous nous étions mis d'accord sur le paradigme de base. Les propos d'ACIDUL ne reflètent pas les discussions qui ont eu lieu.

CoPers :

Les précisions données par la Direction nous font prendre conscience que le processus a évolué depuis le début et qu'en l'état il devrait permettre d'atteindre les objectifs annoncés. Il y a vraisemblablement eu des problèmes de communication autour du processus.

CoPers :

Ce sont les informations que nous avons reçues. Nous vous faisons part d'un sentiment global, qui n'est selon nous pas exagéré. Il vous appartient d'en prendre acte. Nous avons fait une proposition sensée, quant à la déclaration sur l'honneur ; nous vous encourageons à y réfléchir. Cela permettrait aux membres du corps intermédiaire de retrouver un peu de motivation.

Il est vrai, néanmoins, que les réactions que nous avons reçues datent d'une semaine, et se basaient peut-être sur le premier formulaire. Pour apaiser les tensions, il serait bénéfique de publier une communication, sur le fait que peu de dossiers seront refusés.

2. Point de situation recherche et enseignement

Direction :

Pour ce qui est de l'état général de la situation, certaines étapes ont été franchies. La première phase était celle du basculement de l'enseignement en présentiel à l'enseignement à distance. Ce basculement a dû être encadré par des dispositifs pédagogiques, administratifs et sociaux. À la suite de cette première phase, importante, la deuxième phase était celle de l'organisation des examens de la session d'été et d'automne. Les examens devaient être encadrés par un règlement spécifique (puisqu'il s'agissait de déroger à plusieurs lois du Conseil de faculté, sur les modalités d'examen). Nous sommes maintenant dans une phase de consolidation. Des outils sont à dispositions pour les examens en ligne de la session de juin. Les facultés se sont organisées, avec des attitudes différentes d'une faculté à l'autre (entre centralisation et délégation aux enseignant·e·s). Globalement, nous avançons bien. Il reste encore des questions générales : le cadre légal dans lequel se dérouleront les examens, les aspects techniques, l'assistance en cours d'épreuves, etc.

Les examens d'août nous occupent déjà. Les enjeux sont en partie les mêmes, mais aussi d'autre ordre. L'organisation est différente, en fonction de l'autorisation d'examens en présentiel ou non, avec les prescriptions sanitaires qui seront maintenues, etc. La distance





entre étudiant·e·s devra être maintenue et, de fait, la capacité des auditories sera beaucoup moins grande. Il y a donc beaucoup de travail pour modéliser et répartir les examens, dans des salles supplémentaires, hors du campus, par exemple.

Nous avons déjà commencé à anticiper les enjeux de la reprise du semestre d'automne prochain. La distanciation sociale sera *a priori* toujours de mise. Le scénario privilégié est donc celui d'un enseignement en présentiel autorisé, mais avec les prescriptions sanitaires : tout le monde ne pourra pas être présent dans les auditories. L'effort initié est pour renforcer notre capacité à faire de la captation de cours : équiper les auditories pour offrir de nouvelles options aux étudiant·e·s, par exemple.

L'effort d'infrastructure doit s'articuler à des efforts pédagogiques, en partie déjà mis en place. Nous sommes conscients que c'est un effort, qui demande beaucoup d'énergie et d'investissement.

Ce qui est en voie de préparation, c'est une rentrée académique partiellement en présence. La plupart des salles de cours ne pourront pas accueillir tout le monde. Des alternatives seront donc offertes.

3. Organisation des examens

CoPers :

Une question globale est celle du *tempo* des décisions : il y a toujours beaucoup d'incertitude. Comment pouvons-nous anticiper ? (Par exemple : quel cours n'aura pas lieu, quel horaire prévoir, etc.)

Direction :

Il est important qu'un plan horaire existe, car une partie de l'enseignement pourra être donnée de manière synchrone. C'est également important pour les étudiant·e·s, afin qu'ils puissent organiser leur temps, ainsi que pour les facultés elles-mêmes, il y a des enjeux logistiques. Cependant, l'échéancier des décisions dépend des séances, que nous avons régulièrement, et dans lesquelles l'organisation des examens nous occupent actuellement. C'est du *work in progress*.

CoPers :

Peut-on envisager de lancer une réflexion d'ordre pédagogique ? Si, à l'avenir, l'enseignement en présentiel n'est plus possible, il faut y réfléchir, peut-être pendant l'été.

Direction :

Il y a un questionnaire en gestation, pour les enseignant·e·s et les étudiant·e·s. Il sera diffusé en début de semaine prochaine. L'été est court ; entre les deux sessions d'examens et leur organisation, les objectifs ne peuvent donc pas être trop ambitieux. Le Centre de





UNIL | Université de Lausanne
COPERS
Commission du Personnel
bâtiment Unicentre bureau 335
CH-1015 Lausanne

soutien à l'enseignement travaille déjà sur l'accompagnement pédagogique pour la rentrée. Un groupe de travail permettra également de retirer de cette période de nouvelles modalités d'enseignements.

La séance est levée à 15h10, une partie de l'OJ n'ayant pu être traitée, une séance complémentaire est demandée.

